

AR Prefecture

063-216303099-20230324-20230324_16-DE
Reçu le 28/03/2023

République Française - Département du Puy-de-Dôme

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



**COMMUNE DE
SAILLANT**

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 24 mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAILLANT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil, sous la présidence de Michel ROCHE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents (7) : Michel ROCHE, Danièle HORTALA, Yohann CARRET, Guy CHAZOT, Thibault CALMARD, Frédéric CHAZELLE, Yvan CARRET

Absents (3) : Gérard ROURE, Mireille CARRET, Sandrine HAUTEVILLE

Procurations (2) : Gérard ROURE a donné pouvoir à Danièle HORTALA, Mireille CARRET a donné procuration à Yohann CARRET

Nombre de votants : 9

Secrétaire de séance : Danièle HORTALA

Date convocation : 16/03/2023

10 ► COUPE BOIS LE CROZET

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une coupe de bois a lieu autour de la parcelle sectionnale A1114 au Crozet.

Une vingtaine de pins de cette parcelle sont arrivés à maturité, il nous est proposé de les couper afin d'uniformiser la zone.

Le marchand de bois propose de les acheter 20 € le m³ pour les pins secs et 26 € le m³ pour les pins vivants (pour palettes).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

↳ décide de faire couper les pins matures de la parcelle A1114 au tarif énoncé ci-dessus. Le produit de cette vente sera imputé au compte 7022.

↳ autorise M. Le Maire à signer les documents correspondants à cette délibération.

*Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que ci-dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,*

Le Maire,
Michel ROCHE

